

# La loi et le Président de la République sous la Veme République

#### Par Melou, le 10/06/2012 à 11:07

## Bonjour!

Une question me hante depuis mon partiel de constit (le 29 avril, et on attend toujours les résultats...)

Notre sujet était "La loi et le Président de la République sous la Veme République". J ai voulu me cantonner au sujet donc je n'ai traité que des lois stricto sensu, donc de ses initiatives législatives en période de concordance, de la promulguation des lois et de la demande d une seconde délibération, j ai essayé de parler de tous les types de lois (constit, organiques, ordinaires etréférendaire) et l'apport que le Président peut avoir concernant ses lois. J'ai également parler du fait que pzndant l'applicatoon de l'article 16 il peut se subsiuer au parlement et donc prendre des lois

Cependant je ne parle aucunement des réglements et je ne sais pas si c'est une erreur car en effet "la loi" aurait pu être compris dans le sens général (je ne sais pas si je suis clair..) M'enfin, qu'en pensez-vous? Aurais-je dû parler des réglements?

Par **Melou**, le **11/06/2012** à **16:56** 

Aucun avis ?: O:(

## Par Olivia76, le 12/06/2012 à 20:25

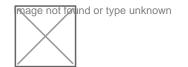
Mmmm, je ne suis qu'en L1 (enfin bientôt en L2), mais je dirais que logiquement, si le sujet est "la loi", il faut le comprendre comme "la loi" et non pas "la loi and co".

Donc, à moins d'être un peu tordu, je pense que les règlements n'ont pas leur place dans cette dissert. Même si, cela dépend peut-être aussi de la problématique retenue :)

## Par gregor2, le 12/06/2012 à 23:02

Bonsoir, quel était votre plan Melou ? On peut essayer de donner notre avis si vous voulez un

petit tour de grand huit émmotionnel avant vos résultats



#### Par Camille, le 13/06/2012 à 09:08

Bonjour,

Ce qui est un peu embêtant, dans ce genre de formulation, c'est qu'elle peut recouvrir plusieurs sujets.

Ne dit-on pas que pendant son mandat, un PR est "au-dessus des lois", parce que protégé par son immunité. Voir le cas Chirac et "l'épée de Damoclès" actuelle de notre maintenant ex-PR.

Pour le reste, il est clair qu'en période de concordance, le PR "téléguide" l'action du PM et du gouvernement. D'ailleurs, justement, l'ex en question a eu une formule sympa à destination de son PM en début de mandat sur ce sujet.

Donc, dans l'optique de Malou, j'aurais quand même prévu au moins un couplet sur le sujet. Quitte à annoncer qu'on ne traitera que la partie "Lois" au sens strict du terme dans la suite.

#### Par **Melou**, le **13/06/2012** à **10:28**

Tout d'abord merci d'avoir répondu.

Oui Olivia c est ce que j ai fais de peur de ne faire un hors sujet..

Gregor, je ne me souviens plus de mon plan :S je sais que j ai traité de l'initiative de toutes les lois, de l'incursion de l'article 16, de la promulguation des lois, de la seconde délibération que le président peut demander mais dans quel ordre j ai traité cela sur le moment sincérement je ne m'en rappel pas.. :(

Camille, c est bien c qui me faisait peur. C est vrai qu une sous partie sur le sujet aurait sûrement été la bienvenue mais j avaiw entre autre peur de comment j'allais formuler et insérer cela dans mon sujet.

J ai mes résultats.demain, je vous dirais ma note...

#### Par Meryem QORCHI, le 13/06/2012 à 11:25

Bonjour Melou,

Personnellement la première question que je me poserais pour ce genre de sujet c'est pourquoi la Véme République??? pourquoi pas la Loi et le PR de la République tout court???? Bien sur c'est pour faire ressortir une éxception de cette Période bien détérminée, c'est qu'il y a un changement dans le rôle du Président (plus ou moins impliqué) faire un raprochement entre la loi du PR sous la Véme République et celle du PR sous les républiques précédentes aura pour but de ressortir le cycle d'évolution pour l'élaboration

d'une loi.

Revenant à ta question. Le réglement, il sert à quoi?? il a pour but d'assurer l'application d'une loi,ou de réglementer des matières nouvelles émanant du pouvoir réglementaire (dic. Larousse)

Le réglement est inférieur à la loi selon la hiérarchie des normes.

si je fait référence à des définitions c'est pour vous montrer l'utilité de définir tout mot clé (ou notions) du sujet, et par conséquent délimiter le sujet et faire ressortir une problèmatique plus étroite.

Je ne pense que traiter du règlement aura une place dans ce sujet à moins l'évoquer dans une conclusion (bien sur en suivant mon raosonnement que je traiterais la question par comparaison aux Républiques précédentes).

P.S.: tout dépend du choix de ton raisonnement et de la problèmatique posée.

Bon courage !! :)

### Par gregor2, le 13/06/2012 à 23:15

[citation] ai mes résultats.demain, je vous dirais ma note.. [/citation]

ça marche, on vous soutiendra ;) je n'aurais également parlé que de la loi (si ça peut vous rassurer entre aujourd'hui et demain :p )

Par **Melou**, le **14/06/2012** à **17:02** 

J ai eu 8 à l'examen de constit :s mais 11,1 au 2nd semestredonc je passe en L2 :D